



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 SÉANCE DU JEUDI 20 OCTOBRE 2022**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Secrétaire : Joseph PÉRASTE**  
**Date de convocation : 11 octobre 2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 35**  
**Nombre de procuration : 10**

**Extrait n°CC-10-2022/203**

**Objet : Création d'un poste de « Technicien (ne) ou Gestionnaire SIRH (Système d'Information Ressources Humaines) ».**

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRESE, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, George GÉLIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Gwladys COLER, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Christian VERNEUIL, Belfort BIROTA, Robert DULYMOIS, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPILÉ, Sarah ANGAMA, Saint-Yves RANGOM, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

**Arrivés en cours de séance :** Germain DUTON, Stéphane LORDELOT, Gilbert COUTURIER.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS à Christian VERNEUIL, Claude BELLUNE à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Jean-Baptiste ROTSEN à Violaine DIAZ, Josette MASSOLIN à Bruno Nestor AZÉROT, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPILÉ, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL à Paulette RAPON, RANGOLY Georgette à Maryse ALSIF épouse RANGOLY.

**En cours de séance :** Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Laura LITADIER épouse VILLET, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

Départ en cours de séance : Félix ISMAIN.



**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique en ses articles L.313-1 et L.313-4 ;

**Considérant** le Budget principal de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** le tableau des effectifs ;

**Considérant** que la direction Générale Adjointe Ressources (DGA-R) issue de la nouvelle réorganisation des services a en charge les directions suivantes :

- Direction des finances ;
- Direction des opérations financières et subventions ;
- Direction des ressources humaines ;
- Direction de la commande publique ;
- Direction informatique réseaux et télécommunications.

**Considérant** qu'elle doit s'inscrire dans une prospective administrative et territoriale visant à moderniser la Collectivité pour l'amener à la performance.

Elle doit également bénéficier d'une cellule d'appui technique et administrative pour faciliter la mise en œuvre de la politique de développement de l'administration attendue par l'équipe politique et la Direction Générale ;

**Considérant** qu'afin d'assister la DGA-R, il est nécessaire de créer et de pourvoir un poste de « Technicien (ne) ou Gestionnaire SIRH (Système d'Information Ressources Humaines) » ;

**Considérant** les informations relatives à ce poste :

*Les principales missions*

- Véritable appui technique dans la coordination et mise en œuvre des projets relatifs à la Direction Générale Adjointe Ressources (DGA-R) ;
- Assure le lien entre les directions de la DGA-R et la Direction de la Communication ;
- Relais les besoins de la DGA-R concernant le système d'information ;
- Gère la maîtrise d'œuvre et trouve des solutions pour automatiser certaines tâches RH, Finances, Subventions, MP, etc.

*Connaissances requises :*

- Environnement institutionnel et les processus décisionnels des collectivités locales ;
- Missions des Administrations et partenaires publics ;
- Rédaction administrative et capacité à élaborer des documents professionnels et supports ;
- Techniques de secrétariat : dactylographie, prise de notes, mise en forme de documents ;
- Parfaite maîtrise de la suite Office (Word, Excel, powerpoint, Acces) ;



- Vocabulaire professionnel du service ;
- Procédures administratives Techniques de recherche documentaire.

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'approuver** la création d'un poste de « Technicien (ne) ou Gestionnaire SIRH (Système d'Information Ressources Humaines) » comme suit :

Catégorie	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Interne /Externe	Total
<b>DGA-Ressources</b>					
B	Technicien SIRH/ Gestionnaire	Technique/ Administrative	Grade existant	Interne/Externe Ouvert	1

### Article 2 :

**D'inscrire** les sommes correspondantes au budget principal de CAP Nord Martinique.

### Article 3 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### Vote

Pour : 45

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 25 novembre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT